



Saint-Etienne du Grès, le 7 octobre 2016

Adhésion totale du Conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme

Le 4 octobre 2016, l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme-PLU a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le PLU se fonde sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable-PADD, expression du projet politique de l'équipe municipale pour la ville.

Les grandes orientations du PADD donnent la priorité au centre du Village pour la reconquête d'une centralité urbaine et œuvre à la valorisation d'un territoire de qualité dans le Parc Naturel Régional des Alpilles par la mise en valeur de la richesse naturelle et agricole du territoire

Le PLU engage le village pour les 15-20 ans à venir. Il a été lancé par une délibération du 16 décembre 2009 qui a défini les objectifs et fixé les modalités de la concertation. Mi-2017, il sera appliqué sur la totalité du territoire communal, La procédure d'élaboration du PLU a été précédée d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) qui a permis de hiérarchiser les enjeux environnementaux. Puis, le projet a été élaboré, conformément aux obligations légales, en concertation avec les habitants, les associations locales et tous les organismes publics intéressés (Chambre d'agriculture, des métiers, CCI, Conseil Régional et Conseil Départemental, Parc Naturel Régional des Alpilles ...).

La démarche de concertation avec la population a eu lieu lors de deux réunions publiques le 4 juillet 2013 et le 19 février 2015, plusieurs réunions thématiques, des ateliers avec les acteurs et les associations spécifiques, des commissions extra-municipales thématiques autour du patrimoine et de l'agriculture, réunions de présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA), commissions municipales d'urbanisme et en Conseil municipal ainsi qu'une boîte à idées et les documents diffusables ont été mis à la disposition du public en Mairie. Une large communication a été faite au fur et à mesure de l'avancement des études.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Considérant que toutes les modalités de la concertation et toutes les observations formulées lors des différents rendez-vous ont été pris en compte, l'enquête publique peut être lancée.

Prochaines étapes :

- Octobre – mi-novembre : Transmission pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA)
- Mi-novembre – fin janvier : Enquête publique par un commissaire indépendant
- Février 2017 : Finalisation du Plan Local d'Urbanisme
- Mars 2017 : Promulgation du Plan Local d'Urbanisme qui devient immédiatement applicable

PJ : Le PADD en quelques lignes